

COMMISSION DES COMPETITIONS

REUNION DU MARDI 07 FEVRIER 2017 - PV N° 016

Ordre du Jour

Désignation de la 16^{ème} Journée Honneur B.

Homologation de la 13^{ème} Journée

Résultats de la 14^{ème} Journée Seniors.

Traitement // Affaires.

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 16^{EME} JOURNEE DIVISION PRE - HONNEUR SOUS GROUPE « B »

SAMEDI 18 FEVRIER 2017

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
HASSI MESSAOUD	OHMD/EFBAO	15H00			
SIDI KHOULED	CMC/OSB	15H00			
N'GOUCA	CSCAG/CRZ	15H00			
OUARGLA APC	ASJO/NRWO	15H00			

Exempt : S.H.M.D

HOMOLOGATION 13 EME JOURNEE HONNEUR SOUS GROUPE « A »

CRSBS/NRBO	01/02	CSBT/NRMK	02/01
NRAO/JSHM	02/00	C.R.B.H.M	EXEMPT

HOMOLOGATION 13 EME JOURNEE HONNEUR SOUS GROUPE « B »

ESS/CSM'N	04/00	NRBHBA/IRHM	05/02
IRH/CRBS	02/00	ICB/NRNBO	01/03

HOMOLOGATION 13 EME JOURNEE PRE-HONNEUR SOUS GROUPE « A »

AHMD/E5J	01/01	ACB/JSG	00/02
USH/NRAN	03/02	SMBT/FCHM	RECOURS

HOMOLOGATION 13 EME JOURNEE PRE-HONNEUR SOUS GROUPE « B »

CRZ/NRWO	03/01	CMC/ASJO	RECOURS
OSB/CSCAG	RECOURS	OHMD/SHMD	00/00
E.F.B.A.O	EXEMPT		

RESULTATS 14 EME JOURNEE HONNEUR SOUS GROUPE « A »

JSHM/CSBT	02/05	NRMK/CRSBS	02/00
NRBO/CRBHM	03/02	N.R.A.O	EXEMPT

RESULTATS 14 EME JOURNEE HONNEUR SOUS GROUPE « B »

IRHM/ESS	02/00	CSM/IRH	01/02
NRNBO/NRBHBA	00/01	CRBS/ICB	03/00

RESULTATS 14 EME JOURNEE PRE-HONNEUR SOUS GROUPE « A »

JSG/AHMD	03/00	E5J/USH	00/03
FCHM/ACB	N/J	NRAN/SMBT	N/J

RESULTATS 14 EME JOURNEE PRE-HONNEUR SOUS GROUPE « B »

CRZ/OHMD	03/03	SHMD/CMC	00/03
EFBAO/NRWO	N/J	ASJO/OSB	N/J
C.S.C.A.G	EXEMPT		

TRAITEMENT // AFFAIRES

AFFAIRE n° 019 / MATCH : FCHM HASSI MESSAOUD // ACB BENACEUR (SEN) DU 03/02/2017

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Commissaire au Match ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu que les Deux (02) Secrétaires se sont présentés aux vestiaires des Arbitres pour les formalités d'avant match (transcription des joueurs sur la feuille de match);
- Attendu qu'au moment de la vérification de l'identité des joueurs par l'arbitre, ce dernier a constaté que l'équipe de l'ACB Benaceur est réduite a moins de 11 Joueurs;
- Attendu que l'article 57 du règlement du championnat de football Amateur, stipule que si une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de Onze (11) Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu ;
- Attendu que l'arbitre de la rencontre a fait une juste application de la réglementation en vigueur ;

En Application de l'Article 57 des Règlements du Championnat

La Commission Décide

(Phase Retour)

- Match perdu par Pénalité à l'équipe du ACB Benaceur pour en attribuer le gain du match a l'équipe du FCHM Hassi Messaoud qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Six (06) Points a l'équipe de l'ACB Benaceur.
- Cinq Mille Dinars (5.000 DA) d'Amende a l'équipe du ACB Benaceur.

AFFAIRE n° 020 / MATCH : NRAN AMAL NAIL // SMBT TOUGGOURT (SEN) DU 04/02/2017

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Commissaire au Match ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu que les Deux (02) Secrétaires se sont présentés aux vestiaires des Arbitres pour les formalités d'avant match (transcription des joueurs sur la feuille de match);
- Attendu qu'au moment de la vérification de l'identité des joueurs par l'arbitre, ce dernier a constaté que l'équipe du SMB Touggourt est réduite a moins de 11 Joueurs;
- Attendu que l'article 57 du règlement du championnat de football Amateur, stipule que si une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de Onze (11) Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu ;
- Attendu que l'arbitre de la rencontre a fait une juste application de la réglementation en vigueur ;

En Application de l'Article 57 des Règlements du Championnat

La Commission Décide

(Phase Retour)

- Match perdu par Pénalité à l'équipe du SMB Touggourt pour en attribuer le gain du match a l'équipe du NRAN Amal Nail qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Six (06) Points a l'équipe du SMB Touggourt.
- Cinq Mille Dinars (5.000 DA) d'Amende a l'équipe du SMB Touggourt.

AFFAIRE n° 021 / MATCH : EFBA OUARGLA // NRW OUARGLA (SEN) DU 04/02/2017

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Commissaire au Match ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu que les Deux (02) Secrétaires se sont présentés aux vestiaires des Arbitres pour les formalités d'avant match (transcription des joueurs sur la feuille de match);
- Attendu qu'au moment de la vérification de l'identité des joueurs par l'arbitre, ce dernier a constaté que l'équipe du NRW Ouargla est réduite a moins de 11 Joueurs;
- Attendu que l'article 57 du règlement du championnat de football Amateur, stipule que si une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de Onze (11) Joueurs, la rencontre n'aura pas lieu ;
- Attendu que l'arbitre de la rencontre a fait une juste application de la réglementation en vigueur ;

En Application de l'Article 57 des Règlements du Championnat

La Commission Décide

(Phase Retour)

- Match perdu par Pénalité à l'équipe du NRW Ouargla pour en attribuer le gain du match a l'équipe de l'EFBA Ouargla qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Six (06) Points a l'équipe du NRW Ouargla.
- Cinq Mille Dinars (5.000 DA) d'Amende a l'équipe du NRW Ouargla.

Affaire n° 022 / Match ASJO OUARGLA // OSB SIDI BELKHIR (SEN) DU 04/02/2017

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Commissaire au Match ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'Ambulance.
- Attendu que l'Article 21 du Règlement des Championnats Amateur des Divisions Honneur et Pré-Honneur, stipule, le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football,

En Application de l'Article 21 des Règlements la Commission Décide :

(Phase Retour 1^{er} Infraction)

- Match perdu par pénalité a l'équipe de l'ASJO Ouargla pour en attribuer le gain a l'équipe de l'OSB Sidi Belkhir qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Deux (02) Points a l'équipe de l'ASJ Ouargla
- Dix Mille Dinars (10.000 DA) d'Amende a l'équipe de l'ASJO Ouargla.

LE SECRETAIRE

Samir GHERIANI

LE PRESIDENT

Ahmed HALIMI